



FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)

**Rapport d'activités
pour la période du
1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016**

Octobre 2016



Table des matières

Introduction	2
Objectifs et champs d'application du FDT	3
Priorités d'interventions	3
a) Adoption des priorités d'interventions.....	3
b) Adoption des politiques de soutien	3
c) Priorités d'intervention.....	4
Bilan des activités 2015-2016 / FDT – Mirabel par priorités d'intervention	5
Bilan financier 2015-2016 / FDT – Mirabel	6
Liste des contrats de service et des ententes sectorielles de développement local et régional	7
Délégation à un OBNL.....	7
Conclusion.....	7



Introduction

Le 5 novembre 2014, le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, le ministre des Finances, M. Carlos Leitão et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), M. Pierre Moreau, ont signé, avec les représentants des municipalités, une nouvelle entente sur la gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015.

Un projet de loi présentant les dispositions législatives nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance a été déposé à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2014. La loi a été adoptée en avril 2015. En février 2016, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire annonce la poursuite du FDT pour une durée totale de 5 ans, soit jusqu'en 2019-2020.

Le pacte fiscal transitoire annonce la création d'un nouveau Fonds de développement des territoires (FDT), qui est notamment composé des enveloppes qui étaient jadis dédiées au Pacte rural, au financement du poste d'agent de développement rural, au soutien à la mission de base du Centre local de développement (CLD de Mirabel).

La Ville de Mirabel a signé, le 16 juillet 2015, un protocole d'entente et un addenda avec le ministre des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire, visant à assurer la gestion du FDT. À cet effet, la municipalité a confié à son service de développement économique « Mirabel économique » qui remplace l'ancien CLD de Mirabel depuis le 1er janvier 2016, la responsabilité de produire annuellement un rapport d'activités et de le rendre disponible au MAMOT et à ses citoyens.

Le présent document concerne la période du 1er janvier 2015 au 31 mars 2016. Pour ce, le MAMOT a attribué et réservé une enveloppe budgétaire de 534 924 \$ pour la réalisation d'activités portant sur les priorités d'intervention de la municipalité.

Ce rapport a pour territoire d'application la ville (MRC) de Mirabel.

Objectifs et champs d'application du FDT

Le Fonds de développement du territoire de la ville de Mirabel permet d'affecter des montants au financement d'activités de développement économique local portant sur les principaux objectifs suivants :

- aménagement et développement du territoire;
- soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services;
- promotion et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- mobilisation des communautés et soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes;
- soutien au développement rural.

Priorités d'interventions

a) Adoption des priorités d'interventions

La municipalité a établi, en vertu des dispositions prévues à l'entente conclue avec le MAMOT, ses priorités pour l'utilisation du FDT. Celles-ci ont été identifiées à partir des « *Priorité de développement économique – Plan d'action 2015-2016* » considérées par le conseil municipal et adoptées par celui-ci à la séance du 22 février 2016 en vertu de la résolution 170-02-2016, déposée et accessible via le site Internet de la Ville. Le MAMOT en a reçu copie le 30 mars 2016.

b) Adoption des politiques de soutien

Les règles d'utilisation des sommes du FDT sont incluses dans la Politique de soutien aux entreprises et dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Ces Politiques ont toutes deux été adoptées par le conseil municipal de la ville de Mirabel le 22 février 2016 en vertu des résolutions respectives 152-02-2016 et 153-02-2016.

Ces documents ont été développés afin d'informer la communauté d'affaires, les organismes et les citoyens de Mirabel sur les différents outils de financement et/ou aide disponibles pour leurs entreprises et les règles d'attribution inhérentes.

c) Priorités d'intervention

Dans ses priorités de développement économique, la Ville de Mirabel a identifié quatre priorités d'intervention principales. Celles-ci sont :

① Relève agricole

Faciliter le transfert d'entreprises inter-génération dans le domaine rural et favoriser la relève entrepreneurial du secteur et encourager leurs initiatives.

② Soutien aux projets structurants

Répondre à toute opportunité en matière de développement socio-économique et définir le portrait de tous les organismes économiques et sociocommunautaires du territoire.

③ Développement sectoriel

Appui et accompagnement des entreprises dans la réalisation de leurs projets, identification d'opportunités d'affaires, de sous-traitance industrielle locale et identification du potentiel de développement des filiales étrangères présentes sur le territoire.

④ Fonds d'aide aux entreprises

Développement de l'entreprenariat local et promotion des entrepreneurs locaux.

Pour chacune de ces priorités, la Ville de Mirabel y associe un Fonds local de développement spécifique constitué à partir des sommes versées à titre de FDT. Ces Fonds sont les suivants :

- Fonds de la relève agricole (FRA) ;
- Fonds de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS);
- Fonds de soutien au développement sectoriel (FSDS);
- Fonds d'aide à l'entreprise (FAE).

Bilan des activités 2015-2016 / FDT - Mirabel par priorités d'intervention

Nom du bénéficiaire	Type d'aide	Coût total	Sommes engagées	Sommes versées	Solde à verser	Emplois créés ou maintenus
PRIORITÉ 1 – Relève agricole (FRA)						
Ferme Éric Couvrette et Fille	Subvention : développement des entreprises	13 986 \$	4 000 \$	0 \$	4 000 \$	1
PRIORITÉ 2 – Soutien aux projets structurants (PSPS)						
Route des gerbes d'Angélica	Subvention : Événement	28 588 \$	15 250 \$	15 250 \$	∅	n/a
PRIORITÉ 3 – Développement sectoriel (FSDS)						
Comité Loisirs de Sainte-Scholastique	Soutien à la planification de l'aménagement du territoire	62 985 \$	45 000 \$	0 \$	45 000 \$	n/a
Tourisme Mirabel	Subvention : développement des milieux de vie	60 984 \$	30 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	1
PRIORITÉ 4 – Fonds d'aide aux entreprises (FAE)						
Aucun						

Bilan financier 2015-2016 / FDT - Mirabel

CONTRIBUTIONS 2015-2016	
Sommes reçues du FDT	534 924 \$
Total des contributions	534 924 \$

SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES / ORGANISATIONS ET DÉPENSES D'ADMINISTRATION	
Sommes engagées en cours d'années	388 727 \$

SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES ET DÉPENSES D'ADMINISTRATION	
Sommes réelles versées	30 250 \$
Soutien aux entreprises et dépenses d'administration	294 477 \$
Total des dépenses réelles versées	324 727 \$

SOMMAIRE	
Total des sommes reçues pour le FDT	534 924 \$
Total des sommes engagées non-versées	64 000 \$
Total des sommes réelles versées	324 727 \$
Fonds disponibles pour les nouveaux engagements	146 197 \$

Liste des contrats de service et des ententes sectorielles de développement local et régional

La Ville de Mirabel n'a pas utilisé les sommes du FDT pour octroyer des contrats, aides ou ententes de développement.

Délégation à un OBNL

Comme la Ville de Mirabel a décidé suite à l'adoption, par le gouvernement du Québec, de la « loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 », d'exercer directement ses compétences en matière de développement économique, elle n'a donc pas délégué à un OBNL la gestion de son développement économique. Elle a donc signé une entente avec le MAMOT relative au Fonds de développement des territoires. Elle a, pour ce faire, mis en place un nouveau Service de développement économique nommé « Mirabel économique » à qui elle en a confié la gestion. Ce Service est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2016 et remplace l'ancien CLD de Mirabel qui a cessé ses opérations le 31 décembre 2015.

Conclusion

L'année 2015-2016 en fut une de transition dans le domaine du développement économique à Mirabel. En confiant au Service de Mirabel économique la gestion du FDT, la municipalité dispose maintenant de nouveaux moyens permettant le plein développement du potentiel économique et de ses milieux de vie.

À cet effet, le FDT devient un levier financier gouvernemental de plus en plus essentiel au développement local de la municipalité. Le contexte de la prochaine année devrait nous permettre l'atteinte du plein potentiel d'appui financier aux initiatives et projets locaux.

Préparé par : M. Gilbert LeBlanc, Ec.D.
Directeur
Mirabel économique
Tél. : 450 475-2008 poste 6044
g.leblanc@mirabeleconomique.ca

